

N°ENV/2026/90

Département de l'Yonne

Communauté de Communes
du Jovinien

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Date de convocation :	22 septembre 2026	Nombre de conseillers communautaires
Date d'affichage de la convocation :	22 septembre 2026	Effectif légal : 50 En exercice : 50 Présents : 40 Votants : 46

Séance du lundi 28 septembre 2026

Le conseil communautaire s'est réuni en séance ordinaire le lundi vingt-huit septembre deux mille vingt-six à dix-neuf heures, salle polyvalente, à Saint-Julien-du-Sault, sous la présidence de Nicolas SORET.

ETAIENT PRESENTS : 40

Mesdames et Messieurs Philippe PETIT, Evelyne TRESCARTES, Christophe COUPLET, Cyril HAGHEBAERT, Christine LEMOINE, Jean-Luc GUILLEMETTE, Jean-Pierre BARRET, Solène PRADINC, Gérard VERGNAUD, Nicolas SORET, Frédérique COLAS, Laurence MARCHAND, Richard ZEIGER, Linda GUEDJALI, Eric APFFEL, Claude SCIBOZ, Judith AYNES, Kévin AUGÉ, Odile REBESCHE, Hassan LARIBIA, Nadège CIBRELUS, Hafid ZAMHARIR, Raphaëlle COLAS DES FRANCS, Vincent HAMELIN, Céline ROSSIGNEUX-FOUQUEREAU, Jacky LEBOEUF, Philippe JACQUELIN, Edwige SIEK-BILLIETTE, Laurent CHAT, Eric GALLOIS (suppléant de Guy CLUNET), Alain SATURNIN, Jérôme BAUSSART, Xavier MARQUIS, Olga LIGAULT, Francis BOURSIN, Alvaro FERNANDES, Yann LOISEAU, Philippe BURIER, Jean-François RAVSELI, Jean-Marc GRILLET-AUBERT

ABSENTS ET EXCUSES : 10 (dont 6 avec pouvoir)

1. Laurent FEVREAU, absent sans pouvoir
2. Jérôme THOMAS, absent sans pouvoir
3. Julie CARRA, pouvoir à Philippe PETIT
4. Virginie THUILLIEZ, pouvoir à Solène PRADINC
5. Mickaël PAGNOUX, pouvoir à Linda GUEDJALI
6. Catherine JOCHMANS-MORAINE, pouvoir à Nicolas SORET
7. Virginie MARINELLI, pouvoir à Xavier MARQUIS
8. Eddy BEVRE, absent sans pouvoir
9. Didier MIGNON, pouvoir à Alain SATURNIN
10. Sophie GRUYER, absente sans pouvoir

Le quorum ayant été constaté, la séance est ouverte

SECRETAIRE DE SEANCE : Laurence MARCHAND

Objet : Conventionnement avec Cyclevia pour la collecte et la valorisation des huiles usagées

ENV/2026/90

**Conseil Communautaire du
28 septembre 2026**

OBJET : Conventionnement avec Cyclevia pour la collecte et la valorisation des huiles usagées
(Voir le projet de convention en pièce jointe)

La Communauté de Communes du Jovinien assure la collecte des huiles usagées déposées par les administrés au sein de ses 2 déchèteries.

Dans le cadre de la filière à Responsabilité Élargie du Producteur (REP) des huiles usagées, l'État a agréé l'éco-organisme Cyclevia, chargé d'organiser et de financer les opérations de collecte et de traitement de ces déchets.

L'adhésion au dispositif Cyclevia permet à la Communauté de Communes du Jovinien de bénéficier :

- d'un soutien financier pour la gestion des points d'apport en déchèteries ;
- d'une prise en charge intégrale des coûts de collecte des huiles usagées, sans reste à charge pour la collectivité ;
- de soutiens financiers dédiés à la communication et à la sensibilisation des usagers ;
- d'un accompagnement technique et réglementaire garantissant la traçabilité des flux et la conformité des opérations de collecte et de traitement.

Par ailleurs, le service « Ma Collecte » proposé par Cyclevia permet une gestion simplifiée des enlèvements, une collecte gratuite dès 200 litres, l'émission automatisée des bordereaux réglementaires et une traçabilité complète jusqu'au recyclage. Cyclevia devient juridiquement responsable du déchet dès sa prise en charge, ce qui allège les obligations administratives de la collectivité.

La signature de cette convention permettra ainsi à la Communauté de Communes du Jovinien :

- de sécuriser la gestion de ses huiles usagées ;
- de réduire ses coûts de fonctionnement liés à cette filière ;
- de percevoir les soutiens financiers prévus par l'éco-organisme ;
- de renforcer ses actions en faveur de l'économie circulaire et de la valorisation des déchets.

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de l'environnement ;

VU les dispositions relatives à la Responsabilité Élargie du Producteur applicables à la filière des huiles usagées ;

VU le projet de convention proposé par Cyclevia ;

VU l'avis de la commission des finances et le conseil des maires du 15 septembre 2026 ;

Le conseil communautaire,

Après avoir délibéré,

Pour : 46

Contre : 0

Abstention : 0

-APPROUVE la convention d'adhésion au dispositif « Ma Collecte » proposé par l'éco-organisme Cyclevia pour la collecte et la valorisation des huiles usagées,

-AUTORISE la Communauté de Communes du Jovinien à percevoir l'ensemble des soutiens financiers prévus par Cyclevia dans le cadre de cette convention,

-AUTORISE le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer ladite convention, ainsi que tous actes, arrêtés et décisions se rapportant à ce dossier.

Pour copie conforme,
Le Président,

Nicolas SORET



Pour copie conforme,
La Secrétaire de séance,

Laurence MARCHAND